



Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2021

Présents : Alban Dubois, Chantal Ayouaz, Sylvain Camus, Henri Desplan, Jean-Michel Desplan, Henri-Pierre Fabre, Régine Fortis.

Absents : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 26 Février 2021 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte administratif 2020 :

Conformément à la réglementation M. le Maire se retire et M. Desplan Jean Michel présente au conseil les résultats de 2020.

Fonctionnement : excédent de **67 982,28 €**

Investissement : excédent de **19 818,76 €**

Résultat d'ensemble : excédent de **87 801,04 €**

Le rapporteur constate la bonne gestion et propose d'approuver le compte administratif 2020 qui est adopté à l'unanimité par les membres présents.

2. Présentation et vote du Budget primitif 2021 :

Avant de commencer, Monsieur Le Maire tient à souligner l'aide technique précieuse de Cynthia Castéran, Secrétaire de Mairie, pour l'élaboration de ce budget.

Vote des taxes communales :

Le Budget communal étant en bonne santé financière pour la dimension de la commune, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux des taxes locales cette année.

Recettes et dépenses de fonctionnement

- Recettes

	2020	2021
Revenus de gestion courante coupes de bois, TDF, Sopelem, DDT	66 960,89€	73 735,00 €
Production immobilisée	0 €	30 000 €
Impôts et taxes	57 962,00 €	57 962,00 €
Dotations, subventions et participations	67 584,95 €	67 524,00 €
Autres produits de gestion courante (Auberge)	6 660,90 €	7 428,63 €
Atténuation de charges	1 234,27 €	0 €
Produits exceptionnels Remb clocher	1 066,06 €	7 891,14 €
Excédent de fonctionnement reporté 2020	54 061,45 €	67 982,28 €
	255 530,52 €	312 523,05 €

Soit un total de recettes prévues pour 2021 de 312 523,05 €

- Dépenses :

	2020	2021
Charges à caractère général électricité, entretien bâtiments, taxes foncières...	143 788,52 €	195 728,05 €
Charges de personnel	59 150,00 €	66 070,00 €
Autres charges de gestion courante indemnités, cotisations, EPI, subventions	27 345,00 €	25 400,00 €
Charges financières	600,00 €	600,00 €
Charges exceptionnelles	200,00 €	200,00 €
Atténuation de produits	15 503,00 €	15 581,00 €
Opération d'ordre amortissements	8 944,00 €	8 944,00 €
Virement à la section d'investissement		

Soit un total des dépenses prévues pour 2021 de 312 523,05 €

Recettes et Dépenses d'investissement

• Recettes :

	2020	2021
F.C.T.V.A	13 245,76 €	3 624,91 €
Excédent d'investissement reporté	24 150,90 €	19 818,76 €
Caution	0,00 €	0,00 €
Subventions d'équipement (Europe + Etat + département)	12 242,00 €	7 583,00 €
Cessions	0,00 €	1000,00 €
Opérations d'ordre	8 944,00 €	8 944,00 €
Emprunts	0	143 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement		

Soit un total de recettes d'investissement prévues pour 2021 de 183 970,67 €

• Dépenses :

	2020	2021
Déficit d'investissement reporté		
Emprunts	14 650,00 €	6 950,00 €
Dépôts et cautionnements	0	0
Travaux (cadran église)	21 292,66 €	7 764,00€
Travaux sur bâtiments (cabane Auéran)	6 500,00 €	70 000,00 €
Opération d'ordre (cabane Auéran)	0	30 000,00 €
Matériel technique (mini pelle + outillage, Camion)	1 200,00 €	57 406,67 €
Autres matériels (Pontons Uls)	11 850,23 €	11 850,00 €
		183 970,67

Soit un total des dépenses d'investissement prévues pour 2021 de 183 970,67 €

Le budget primitif présenté est adopté à l'unanimité par les membres présents.

3) Approbation du rapport de la CLECT :

Commission locale d'évaluation des charges transférées. C'est une commission qui fait partie de la Communauté de communes. Il s'agit ici de voter son compte rendu annuel. Le Conseil vote ce rapport à l'unanimité.

4) Plan de financement projet Aouéran :

Ce projet est estimé à 100 000 € environ et sera subventionné à 80%. Le dossier doit être déposé très rapidement. Pour cela, une délibération doit être prise pour engager les demandes de subventions. Un prêt classique avec un remboursement anticipé va être engagé, et sera remboursé lors de l'obtention du montant de la subvention.

Ce projet suscite une très grande dynamique de la part des acteurs administratifs, de nos partenaires (Enedis, assainissement...) et des bénévoles qui ont déjà commencé à écorcher les arbres et qui préparent l'organisation des différents postes du chantier.

Vote à l'unanimité des membres du conseil municipal présents.

5) Arrêté communal de DECI :

Défense extérieure de lutte contre l'incendie

Dans le cadre de réunions techniques, le SDIS porte à la connaissance du maire :

- le recensement des Points d'Eau Incendie (PEI).
- l'inventaire des risques sur la commune.
- les propositions d'amélioration de la DECI.

L'arrêté sera pris courant du mois d'avril au plus tard.

6) Questions diverses :

- **FERUS** : rappel aux propriétaires qui souhaitent avoir des pommiers sur leur terrain.

04 Avril, journée de plantation d'arbres fruitiers avec l'association FERUS au lieu-dit Espréssaouatch.

- **M. Le Maire** a renouvelé sa demande auprès du département en vue du **développement du réseau téléphonique** à Melles. Il semble (à confirmer) maintenant que notre adhésion PNR (Parc Naturel Régional) soit un obstacle pour obtenir un réseau de communication aussi décent que sécuritaire. Si tel était le cas, M. Le Maire a fait part aux autorités compétentes de sa volonté de sortir du PNR et en informe le Conseil.
- **Sacoste** : Poursuite de l'envoi de courriers aux propriétaires sur le secteur afin de poursuivre l'opération de nettoyage des broussailles pour des raisons de sécurité (incendies) et d'embellissement via la reprise agricole notamment via des équidés de renom (merens du boila) pour l'entretien de ces terrains.
- **Auberge du Crabère** : rencontre avec l'aubergiste le mardi 06 Avril à 18h, à l'Auberge, afin de définir l'avenir de l'Auberge.

- **Camion de la Commune (Master)** : mise en vente en l'état sur Le Bon Coin ou autre.
- **Horloge de l'Église** : L'ancien cadran abimé par le temps et la tempête Barbara, sera remplacé par un cadran en, aluminium via l'indemnité de l'assurance. L'entreprise choisie descendra par la même occasion l'horloge jurassienne afin de la mettre en valeur. Il conviendra de décider d'un emplacement pour exposer ce chef d'œuvre du 19^e siècle.
- M. Le Maire souligne le travail remarquable de nos deux **employés communaux** et retient une excellente dynamique dans l'équipe qu'ils composent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Alban Dubois

